

La procédure en cassation administrative au Conseil d'État

La loi du 15 septembre 2006 réformant le Conseil d'État et créant un Conseil du Contentieux des Étrangers a modifié en profondeur la compétence du Conseil d'État en matière du droit des étrangers, lui octroyant uniquement celle d'examiner les recours en cassation administrative. Au vu de la grande technicité de ces requêtes, les avocats spécialisés en droit des étrangers ont parfois fait état de difficultés à motiver adéquatement celles-ci.

La formation du 16 juin 2009 a pour objectif de reprendre les principes de base de la procédure en cassation administrative près le Conseil d'État et de préciser les moyens de cassation susceptibles d'être considérés comme recevables, afin d'améliorer les pratiques.

Outre les principes généraux de la cassation administrative, un état des lieux de la jurisprudence récente du Conseil d'État sera dressé afin de fournir des outils concrets aux avocats concernés. Des sources d'inspiration pourraient être trouvées dans le cadre de requêtes en matière de cassation civile. Les intervenants sont des spécialistes de la matière et feront part de leur pratique comme avocat ou académique.

PROGRAMME

- 14 h 15 : Accueil des participants
- 14 h 30 : Allocution de bienvenue
- 14 h 40 : Les principes généraux en matière de cassation administrative et jurisprudence (*David RENDERS, professeur à l'UCL, avocat au barreau de Bruxelles et Gautier PIJCKE, assistant à l'UCL, avocat au barreau de Bruxelles*)
- 15 h 30 : Pause café
- 15 h 50 : La pratique de la cassation administrative (*Florence PIRET, auditeur, Conseil d'État*)
- 16 h 10 : Le point de vue de l'avocat en droit des étrangers (*Alain DETHEUX, avocat au barreau de Bruxelles*)
- 16 h 30 : Questions et réponses
- 17 h 30 : Fin des travaux.

INSCRIPTIONS

Toute personne désireuse de suivre cette formation est invitée à remplir le bulletin d'inscription (ci-joint) et à le renvoyer sans délai par mail à mariella.simioni@adde.be ou par fax : 02/ 227 42 44 ou par courrier rue du Boulet, 22 à 1000 Bruxelles.

Les droits d'inscription s'élèvent à 40 € (farde de documentation incluse). Les personnes abonnées en 2008 ou 2009 à la Revue du droit des étrangers bénéficient d'une réduction de 5 €, les avocats stagiaires et les services sociaux-asbl d'une réduction de 10 €, les étudiants d'une réduction de 15 €.

À verser sur le compte de l'ADDE asbl n° 630 - 0217856 - 53.